

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 2 JUIN 2023**

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-1 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu l'arrêté n°A2023\_05\_268 du 17 mai 2023 constatant le caractère imminent de danger pour la sécurité publique du bâtiment sis à Gap, 20 rue Colonel Roux cadastré au n°37 section CT ;

Vu l'arrêté n°A2023\_05\_268 du 17 mai 2023 prescrivant, immédiatement à compter de sa notification, une évacuation, avec interdiction d'habiter, des logements et locaux occupés au sein de l'immeuble dans une partie localisée de la façade Ouest à la descente d'eau positionnée en façade Sud ;

Vu l'arrêté n°A2023\_05\_268 du 17 mai 2023 prescrivant la réalisation de tous travaux, notamment de confortement sur le mur de la façade Ouest de l'immeuble sus désigné et nécessaire à la mise en sécurité de l'immeuble ;

Vu l'ordonnance n° 2304694 du Tribunal administratif de Marseille nommant Monsieur Bruno CHOUX, expert judiciaire, avec pour mission de décrire et d'évaluer l'immeuble situé 20 rue Colonel Roux à Gap, de dresser constat de ce bâtiment et des bâtiments mitoyens ;

Vu l'arrêté n°A2023\_05\_289 du 26 mai 2023 levant l'interdiction d'habiter les logements et d'occuper les locaux prescrite par l'Arrêté n° n°A2023\_05\_268 du 17 mai 2023 ;

Vu le rapport d'expertise remis le 31 mai 2023 par Monsieur Bruno CHOUX constant une situation de risque aux deux immeubles mitoyens cadastrés CT 296, 297 et 37 et prescrivant, entre autres, un diagnostic structure des deux immeubles mitoyens ;

Considérant qu'au regard du rapport d'expertise, il convient d'effectuer une main levée de l'arrêté n°A2023\_05\_268 du 17 mai 2023 afin de modifier les mesures à mettre en œuvre pour résorber le risque.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Les mesures citées à l'article 3 de l'arrêté n°A2023\_05\_268 du 17 mai 2023 prescrivant la "*Réalisation de tous travaux, notamment de confortement sur le mur de la façade Ouest de l'immeuble sus désigné et nécessaire à la mise en sécurité de l'immeuble*" sont abrogées.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Jacques BRIANCON, Monsieur Florian FONTRouGE, Monsieur Christian QUEYREL, Monsieur Michel SAURON, Monsieur Jean-

François SIMONNET, Madame Danielle ALIBERT, Madame Marie-Christine ALIBERT, Madame Sophie BROCHU, Madame Evelyne DREUX, Madame Simone FACHE, Madame Géraldine GRIMAUD, Madame Laurence MATHIEU, Madame Valérie PETIT.

Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble ainsi qu'en mairie.

**Article 3 :** Le présent arrêté est transmis à M. le Préfet des Hautes-Alpes.

**Article 4:** Le présent arrêté est transmis à M. le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement ainsi qu'au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département lorsque le bâtiment est à usage total ou partiel d'habitation.

**Article 5:** Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 2 JUIN 2023

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

10 2 JUIN 2023

10 2 JUIN 2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2023\_06\_298**  
 Objet : **Arrêté main levée partielle travaux de l'arrêté du 17/05/2023**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2023-06-02 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Actes réglementaires  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 6.4 - Autres actes réglementaires  
 Identifiant unique : 005-210500617-20230602-A2023\_06\_298-AR  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20230602-A2023_06_298-AR-1-1_0.xml	text/xml	888 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_12767.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20230602-A2023_06_298-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	61.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2023 à 14h33min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2023 à 14h33min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2023 à 14h50min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juin 2023 à 14h55min53s	Reçu par le MI le 2023-06-02